

Nombre de participants : 40.

Le Président Henri KRUTH souhaite la bienvenue aux participants et remercie Monsieur Cyrille CAIRONI, directeur du CESI, et Philippe CORVISIER, de nous accueillir.

Monsieur CAIRONI exprime son plaisir de nous accueillir dans ce nouveau bâtiment de Lingolsheim réalisé selon les normes SQE. Il nous présente le CESI en précisant que le souci de développement durable est complètement intégré dans l'ensemble des formations qui y sont réalisées.

***Ce compte rendu est complémentaire des présentations déposées sur le site de l'Association PARI, il comporte le plan des exposés, des remarques, des commentaires et des questions-réponses.***

*Petit lexique :*

« Afsset » = Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, et « Afssa » = Agence française de sécurité sanitaire des aliments ont été fusionnées en janvier 2010 pour former l'« Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ». Le décret d'application est prévu pour juillet 2010.

« ARS » = Agence Régionale de Santé (remplacent les DRASS/DDASS)

« COCT » = Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail

« CRPRP » = Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels

« DARES » = Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

« DIRECCTE » = Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Anciennes directions régionales du travail)

« DREAL » = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

« PRST » = Plan Régional de Santé au Travail

« SUMER » = SURveillance Médicale des Risques professionnels, enquête effectuée de mai 2002 à avril 2004. Résultats présentés en mars 2006.

## ***I.- Progiciel « PARI-Maintenance »***

***Christian JACKEL (Ingénieur conseil CRAMAM)***

***Consulter la présentation sur le site.***

PARI-Maintenance est un outil informatique, mais c'est surtout une démarche pédagogique d'analyse des risques en maintenance. C'est un progiciel qui peut être téléchargé gratuitement sur le site de la CRAMAM (voir §5) :

<http://www.cram-alsace-moselle.fr/prevent/doc/docmaintenance.htm>

PARI = Programme d'Analyse des Risques lors des Interventions en maintenance.

PARI-Maintenance complète « SYNERGIE Maintenance » qui est une action coordonnée et un outil pédagogique (progiciel) utilisé dans de nombreuses filières de formation. Cela permet de faire de la prévention des risques une composante reconnue de la formation professionnelle. À l'issue du stage l'étudiant disposera de suffisamment de solutions pour aborder les situations qu'il rencontrera dans sa vie professionnelle. PM, lui, est plus axé vers l'entreprise.

1.- Objectif : intervention en toute sécurité lors des opérations de maintenance.

2.- Accidentabilité en maintenance.

Lors des interventions de maintenance on se trouve en situation exceptionnelle et, par excès d'urgence, on peut prendre des risques exceptionnels. La prévention dépend beaucoup de l'organisationnel.

3.- Démarche de maîtrise des risques pour atteindre la sécurité

Elle s'appuie sur la norme NF EN ISO 14121-1, norme fondamentale de type A très importante.

Le progiciel/logiciel reprend la norme en 3 étapes pour effectuer une évaluation des risques. Ceci suppose un jugement, une appréciation subjective difficile. Il faut absolument réduire au minimum tous les risques résiduels et, pour chacun d'eux, être certain de pouvoir répondre oui à la question « puis-je intervenir en toute sécurité ».

4.- Démarche PARI-Maintenance

Le logiciel décrit ce que doit faire et maîtriser l'intervenant :

- Identification des dangers
  - Dangers dus aux équipements (5 sous-familles),
  - Danger liés à l'intervention (5 sous-familles).

Pédagogiquement, le fait de passer en revue l'ensemble de ces dangers doit devenir automatique lorsque la personne sera en situation dans sa vie professionnelle et ce, sans pouvoir systématiquement utiliser le logiciel.

- Rappel de l'application des principes de prévention du Code du Travail (décret de déc. 1989) dont l'ordre est important car ils sont classés par ordre d'efficacité :

Les principes de prévention intrinsèque qui doivent être systématiquement inclus dans la conception.

Les principes de prévention par protection (collective).

Les principes de prévention par instruction (qui ne prévaut pas toujours car son efficacité dépend de l'individu et ne sera donc pas toujours suivie), ce seront les derniers en terme d'efficacité.

C'est donc la prévention intrinsèque qui domine.

La norme classe 5 catégories de prévention avec, là aussi, un ordre de pertinence et d'efficacité (définition des mesures prises par l'utilisateur). En fait le « maintenancier » devient, grâce au logiciel, le re-concepteur de la machine, par exemple en préconisant des modifications de la machine ou de la procédure pour améliorer les conditions d'intervention.

5.- Le progiciel

- Public visé

Il est très vaste, ce peut être non seulement des intervenants techniques, mais aussi les décideurs, des chargés d'affaires, des commerciaux... car n'importe qui intervenant ou ayant à présenter ou à chiffrer la maintenance peut utiliser le logiciel.

- Fonctionnalités

Description technique du logiciel. Les fiches ressources par ex. sont une source importante d'information sur tous les dangers.

- Différentes utilisations possibles du logiciel

- Avantages
- Où trouver « PARI Maintenance »

Le logiciel gratuit est disponible sur le site de la CRAMAM :

<http://www.cram-alsace-moselle.fr/prevent/doc/docmaintenance.htm>

Des formations inter-entreprises sont programmées, des formations intra-entreprises pourraient être envisagées : si vous avez des besoins particuliers, exprimez-les.

Q.: Retour d'expérience ? Si on oublie un risque et qu'on le rajoute postérieurement est-ce que la chronologie d'entrée des risques est visible ?

R.: Non on ne trace pas cette chronologie.

Q.: Habilitations : le fait qu'une personne soit habilitée ou non ne ressort pas dans le logiciel.

R.: C'est un outil, certes le logiciel ne pose pas la question, par contre on peut le préciser et le faire apparaître dans le document final.

Remarque : Le logiciel est maintenu régulièrement à jour et prend en compte les remarques des utilisateurs qui peuvent les envoyer via un lien de suggestions intégré.

## 6.- Démonstration de « PARI-Maintenance ».

On identifie et caractérise les entreprises intervenantes, les entreprises utilisatrices (client), les dossiers ; des documents annexes sont disponibles en fonction des étapes.

On peut attacher et associer des documents informatiques externes ou personnels.

Dans les dossiers des pages correspondant aux différentes étapes de la démarche se présentent pour préparer le document final à l'aide de questions pré-établies et de champs à renseigner. On peut y ajouter autant de nouvelles questions spécifiques que l'on souhaite.

Identification des dangers : dans cet onglet, on identifie un danger, on précise des mesures de prévention (les 5 familles) et à nouveau on trouve des listes pré-établies de mesures de prévention avec des cases à cocher. Là aussi on peut ajouter des mesures de prévention non pré-établies dans le progiciel et des documents externes personnels ou non (photos, documents annexes). Et ce pour chaque danger identifié.

Ce progiciel permet donc de réfléchir, de développer des automatismes et d'acquérir une grande expérience qui, à terme, permettra à la personne de s'en passer.

En ligne un glossaire/aide interactif.

L'onglet tableau de bord se présente sous forme d'un tableau synthétique et synoptique, avec en abscisse les 10 sous-catégories de dangers et en ordonnée toutes les réponses qui ont conduit à oui pour un danger donné.

On peut ensuite éditer le dossier d'intervention sur la machine, avec une version papier complète de la démarche et des grilles d'identification des dangers.

M. Khen Boun KAU intervient en se plaçant du point de vue de l'inspection du travail : en cas d'accident, la première question posée sera « est-ce que vous avez entamé une démarche d'analyse des risques ». Ce logiciel est un très bon outil pour la réaliser.

Henri précise que c'est aussi un très bon outil qu'il aurait aimé avoir à sa disposition pour réaliser, avec les opérateurs, des fiches de postes sur les machines.

Il permet aussi d'effectuer un suivi et une amélioration continue de la prévention de la maintenance.

## ***II.- Le Plan Santé Travail 2 (PST 2)***

***Khen Boun KAU (Ingénieur de prévention à DIRECCTE Alsace)***

***Consulter la présentation disponible sur le site.***

### ***I.- Bilan du PST 1 (2005-2009)***

- Les points forts
- Les points faibles

Remarque : le CRPRP comprend tous les partenaires sociaux régionaux travaillant autour du thème santé sécurité (l'Association PARI en fait partie).

Le bilan du PST 1 est disponible sur le site du Ministère du travail (réalisé par le cabinet « SEMKA-EVAL »).

## 2.- Le PST 2 (2010-2014)

Pour le moment il n'est pas encore définitif, il ne sera publié que lorsque toutes les consultations seront terminées.

- Constats / statistiques

Le plan part de ces constats pour élaborer la future politique de santé au travail.

- Le contexte général

En ce qui concerne le point 2 il est très sensible car il touche à la réforme des retraites. Risques émergents : en fait ils ont un impact sur l'activité économique (TMS, nanotechnologies...)

- Les quatre axes majeurs de travail

« Coordination, mobilisation » : c'est-à-dire comment apporter les solutions au sein des entreprises.

D'une façon générale, un effort particulier doit être fait en direction des PME et TPE qui ont moins de moyens que les grandes entreprises.

- Dispositif de pilotage et d'évaluation du PST 2 : les moyens.
- Évolutions entre PST 1 et PST 2

Tableaux de Comparaisons entre les deux plans : en rouge ce qui est réalisé (par ex les instances régionales, ce sont les actuels CRPRP).

- Articulations du PST 2 avec les autres plans nationaux.
- Mise en œuvre du PRST 2 : l'architecture

acteurs,  
déclinaison des actions : groupes de travail,  
recensement des actions passées ou à venir (redondances ?  
superpositions ?),

utilisation des statistiques,  
cartographie (MCP maladies à caractère professionnel),  
position par rapport à des objectifs politiques,  
cartographie visible du grand public, affichage,

Si une action qui peut s'avérer profitable pour d'autres entreprises a été menée, il faut la faire remonter. La cartographie de ces actions permettra alors aux entreprises de faire appel à cette base pour utiliser ce qui a déjà été réalisé ailleurs.

En région Alsace la déclinaison régionale se fera fin 2010 en association avec la Lorraine.

Q.: Que sont concrètement les fiches descriptives d'actions en prévention ?

R.: Il y en a une par action (par ex. TMS), qui été conçue avec la participation de la CRAM, de l'OPPBTP, des médecins inspecteurs, des régions... Elle permet de connaître pour une action donnée :

- les indicateurs,
- les acteurs associés,
- les bénéficiaires,
- les relais (acteurs intermédiaires),
- la qualification des risques (caractérisation, expositions liées à l'action...)
- la construction de l'action,

- ce qui en découlera et sera produit (fiches, livret, guide méthodologique, site internet...), suivi, bilan.

Chaque fiche conduit à un double A4. Il n'est pas nécessaire de remplir tous les champs, mais cela permet de décrire et de faire connaître ce que l'on a mis en place et de le mettre à disposition. Les premières fiches déjà produites ont donné lieu à une première cartographie.

Q.: Comment se choisissent les actions ?

R.: Sur la base du volontariat, tout dépend de l'objectif, si la fiche précise que l'on recherche des partenaires pour cette action cela devient intéressant et utile.

Q.: Comment s'est effectuée la recherche ?

R.: Pour le moment elle est issue du CRPRP, mais à terme il faut absolument impliquer les entreprises.

Henri remercie les intervenants et les participants et nous donne rendez-vous au mois d'octobre. Si le texte du PST 2 est sorti on pourrait organiser un débat sur ce thème.

Il souhaite de très belles vacances à tous les participants.

La réunion est terminée à 17 heures.

*Strasbourg le 5 juin 2010*

*Le secrétaire*

*Jean DUCRET*